

REGLES DE PRET DES OUVRAGES

Le nombre de documents à emprunter ainsi que la durée de prêt varient en fonction du statut de l'utilisateur.

Statut de l'utilisateur	Nombre de documents	Durée du prêt	
		Documents en salle de lecture (sauf prépa concours et méthodes langues)	Documents en magasin, prépa concours et méthodes langues
<ul style="list-style-type: none"> . Etudiants de niveau licence et master . Lecteurs autorisés 	12	2 semaines (14 j) (pas de renouvellement)	3 semaines (21 j) (renouvellement possible)
<ul style="list-style-type: none"> . Formation continue 	20	4 semaines (28 j) (pas de renouvellement)	8 semaines (56 j) (renouvellement possible)
<ul style="list-style-type: none"> . Etudiants de niveau doctorat . ATER . Enseignants 	20	2 semaines (14 j) (pas de renouvellement)	8 semaines (56 j) (renouvellement possible)

Les renouvellements d'emprunt :

Statut de l'utilisateur	Durée de prêt initiale	Durée de prêt maximale
<ul style="list-style-type: none"> . Etudiants de niveau licence et master . Lecteurs autorisés 	21 jours	42 jours, soit un renouvellement de 21 jours
<ul style="list-style-type: none"> . Formation continue 	56 jours	112 jours, soit un renouvellement de 56 jours
<ul style="list-style-type: none"> . Etudiants de niveau doctorat . ATER . Enseignants 	56 jours	112 jours, soit un renouvellement de 56 jours